



IMSTAM scrl

Intercommunale médico-sociale de Wallonie Picarde

Tournai, le 08 septembre 2022,

Madame/Monsieur le Bourgmestre,
Monsieur le Président du Conseil Provincial,
Madame/Monsieur le Président du Conseil de l'Action sociale,

Nous avons le plaisir de vous informer qu'une Assemblée générale extraordinaire de l'IMSTAM aura lieu **le mercredi 09 novembre 2022 à 19h.**

Elle se tiendra en présentiel, site de COFIDIS, chaussée de Lille 422 C à 7502 ORCQ. Salles BX1/2 situées au rez-de chaussée.

L'accueil se fera **à partir de 18h15** afin de pouvoir débiter l'AG à **19h00**.

Le seul point inscrit à l'ordre du jour est :

La prorogation du terme statutaire de l'Intercommunale IMSTAM jusqu'au 25 juillet 2058 et l'extension de l'affiliation de l'associé à l'Intercommunale IMSTAM jusqu'au 25 juillet 2058

Les documents relatifs à cette Assemblée générale ainsi que les convocations destinées aux délégués de votre commune/CPAS/Province sont joints à la présente convocation et vous sont transmis par mail et par voie postale.

Nous nous permettons de vous rappeler qu'il convient que le Conseil :

1. s'exprime préalablement sur le contenu du seul point à l'ordre du jour ;
2. s'exprime clairement sur le maintien de son affiliation après 2028 ;
3. transmette la délibération par courrier ou en main propre par un de leurs délégués au plus tard lors de l'Assemblée générale de l'IMSTAM ; Veuillez noter que la transmission préalable par mail info@imstam.be est fortement souhaitée ;
4. charge ses représentants à l'Assemblée générale de rapporter la délibération et d'assister à l'Assemblée générale du 09 novembre 2022 pour que les votes soient validés.

A défaut de délibération du Conseil, chaque délégué présent pourra néanmoins émettre un vote personnel correspondant au cinquième des parts attribuées à l'associé qu'il représente en ce qui concerne le point sur la prorogation de l'Intercommunale.

Par ailleurs, conformément à l'article L1523-13 §1er (alinéas 4 et 5) du CDLD, la séance de l'Assemblée générale est ouverte à toutes les personnes domiciliées depuis 6 mois au moins sur le territoire d'une des communes, province ou CPAS associés. Dans un souci de bonne organisation, il est précisé que les citoyens intéressés doivent s'inscrire auprès de l'IMSTAM au 069/891540 ou par mail : info@imstam.be.

D'avance, nous vous remercions de la suite que vous voudrez bien réserver à la présente et vous prions d'agréer, Madame/Monsieur le Bourgmestre, Monsieur le Président du Conseil Provincial, Madame/Monsieur le Président du Conseil de l'Action sociale, l'expression de notre considération distinguée.

Aurélien PIERRE

Président